



COMMUNIQUÉ
6 juin 2011

L'AIDE À L'AUTONOMIE MÉRITE DES RÉPONSES À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le débat national sur le 5^{ème} risque est désormais lancé. Roselyne BACHELOT, et Marie-Anne MONTCHAMP se rendront cette semaine en Corse et en Ile de France.

C'est pour nos organisations, suite au Conseil de la CNSA du 12 avril 2011, l'occasion de dénoncer une situation inquiétante dans les établissements et services à domicile pour personnes âgées.

Viellissement de la population, doublement attendu du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, hausse corrélative du nombre de personnes âgées fragilisés,... les éléments du défi sociétal sont clairement identifiés.

Pourtant, à l'heure où ce débat est affiché comme une priorité du gouvernement et un enjeu majeur pour la France, les professionnels et les représentants des personnes âgées déplorent les tours de « passe-passe » financiers qui se jouent entre l'Etat, la CNSA et l'Assurance maladie au détriment des personnes âgées.

Refus de créer un fonds d'urgence de l'aide à domicile, gel des crédits de l'assurance maladie dans tous les établissements et services pour personnes âgées, voire baisse dans certains d'entre eux, donc diminution du nombre de soignants, alors que les besoins d'accompagnement et de soins des personnes âgées augmentent, et poursuite des diminutions des crédits de la CNSA repris par l'assurance maladie (100 M€ en 2010 après 150 M€ en 2009).

Les organisations signataires unies face à ces arbitrages financiers demandent que les engagements pris par l'Etat dans le cadre du Plan solidarité grand âge soient intégralement respectés pour que le débat sur l'aide à l'autonomie prenne tout son sens.

Contact FNAAFP/CSF : Jean-Laurent CLOCHARD – 01 44 89 69 92 ou 06 79 37 18 87